

Hygiène en point de vente collectif - Le Soler (10/11)

OBJECTIFS

Connaître la réglementation sanitaire applicable à un point de vente collectif et être capable d'utiliser les outils nécessaires à son respect

ENJEUX

La vente par les producteurs en un même site de produits divers, et notamment des produits d'origine animale (viande, oeuf, produits laitiers) implique une gestion sanitaire pointilleuse pour garantir la sécurité alimentaire des consommateurs, dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur.

PRÉ-REQUIS

Le producteur doit être membre d'une boutique paysanne mais il n'y a pas de pré-requis en termes de compétences.

CONTENU

- Présentation de la nouvelle réglementation Européenne en matière d'hygiène alimentaire
- Rappel de microbiologie alimentaire
- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Règles d'hygiène lors de la transformation et la commercialisation des produits

Méthode pédagogiques : Apport théorique et échanges des participants sur leurs pratiques - Démonstration d'auto-contrôles

* En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Note Satisfaction Globale formations Hygiène en PVC : 9,28/10

V1 - 2/11/2020

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR Occitanie

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 02/11/2020

TARIFS

189€ - Formation prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles dans la limite de l'enveloppe disponible - Autre cas : nous contacter

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Responsable de stage : Cécilia Darboret

adearlr.formation@gmail.com

ADEAR Languedoc Roussillon

Mas de Saporta

34875 LATTES cedex

Tel. 04.67.06.23.67

NOTE : Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
10/11/2020	Oh Délice Paysan 8 Avenue de Vienne 66270 Pyrénées-Orientales	Claire JULIEN, ingénieure agroalimentaire, formatrice depuis 6 ans au CFPPA de Florac et Responsable du Pôle Agroalimentaire.

THÈMES

Commercialisation / circuits courts

Transformation

PARTENAIRES

Boutiques Paysannes

FINANCEURS

VIVEA

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))